



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Compiègne-2

DECISION DU MAIRE

**Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Décision n°17-2026.

Objet : Annule et remplace la décision n°16-2026 - Demande de subvention au titre du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement sportif et travaux d'extension de terrains de badminton au complexe sportif de Venette.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 22 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire de Venette pour la durée de son mandat,

Considérant la demande de l'association « Badminton Margny Venette » (BMV) de réaménagement du plateau de jeu existant au gymnase pour passer de 5 à 7 terrains de badminton afin de pallier à la saturation actuelle des créneaux et répondre à l'afflux constant de licenciés.

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement sportif et l'extension des terrains de badmintons.

Plan de financement :

Le montant estimatif des travaux est de : 8 590,34 € HT

Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise : 2 491,20€ HT

Subvention sollicitée auprès de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) : 4 010€ HT

Ville de Venette : 2 089,14€ HT

- La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.
- La présente décision sera transmise à Préfecture de Beauvais au titre du contrôle de légalité.
- La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- Le tribunal peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Venette, le 21 juillet 2026

Le Maire,
Romuald SEELS



Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 060-216006569-20260721-2026_SUBVBAD2-AU